



APOP

Association Pour La Prévention Et La Prise En Charge de l'obésité en Pédiatrie

Rapport Moral présidente
Hélène Thibault

AG APOP 2016
2 décembre 2016

Statuts

Juin 2004

- **Objectifs de l'APOP**
- promouvoir la prise en charge de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent.
- promouvoir la formation et l'information sur l'obésité, développer et mettre en commun des pratiques et des outils pour améliorer la prise en charge de l'enfant obèse.
- promouvoir et mettre en place le dépistage précoce de l'obésité.
- promouvoir et mettre en place les actions de prévention de l'obésité chez l'enfant et de ses complications.
- promouvoir des actions de recherches cliniques, thérapeutiques et fondamentales dans le cadre de l'obésité et de ses complications.
- favoriser l'implication de tous les professionnels au contact des enfants.
- favoriser les liens avec les différentes instances institutionnelles et associations et celles s'occupant en particulier des adultes obèses.
- mettre en œuvre d'une manière plus générale, tous les moyens propres à concourir, directement ou indirectement, aux objectifs ci-dessus désignés.

Conseil d'administration (2014):

Président

H. THIBAUT

Vice-Présidents

A.M. BERTRAND

M. TAUBER

Secrétaire Général

M.L. FRELUT

Trésorière

V. NEGRE

Membres

R. CAVELIER

M. DABBAS-TYAN

F. GASTAUD

B. GEHANNO

MH. GRANDAZZI → S QUINART

C. PERRIN

A. RAUPP

email : apop-obesite@orange.fr

site internet : www.apop-france.com

Ce qui fonctionne bien

➔ Référent « **Prise en charge et prévention obésité de l'enfant** »

- Expertise
- Sollicité pour avis instances (PNNS, INPES, HAS, DGS, DGOS, Senat, pétitions)

- ✓ groupes de travail ➔ échanges/productions
- ✓ Diffusion circulation d'information (PNNS, site, mails ...)
- ✓ Groupes de travail ➔ échanges/productions
- ✓ Obtention de financements
- ✓ Lien CN RePPOP (journée 1 decembre 2016, GT communs...)

Groupes de travail APOP < 2011

- Groupe Activité physique 2007_2008 Subvention DGS → production livret « AP et obésité de l'enfant »
- Groupe Outil → INPES 2008-2010-2011 → outils
- Groupe courbe de corpulence 2009 - 2011 → Subvention DGS courbes IMC HAS INPES

Groupes de travail APOP actifs

- Groupe de travail APA : thématiques, outils, perspectives.
(SFP-APA, APOP, CN RéPPOP) :
- Groupe qualité de vie de l'enfant et l'adolescent obèse :
(commun CN RéPPOP) projet PHRC
- Groupe de travail SSR 2012 → 2014 repertoire - réflexions
→ 2016 → ? : poursuite reprise reco
- Groupe Éducation thérapeutique 2007-2014 Subvention DGS
→ production outil Chalaxie (commun CN RéPPOP) → 2014-
2016 (Chalaxie – Grignotage)
- Groupe FMC 2010 → 2014 DPC Subvention → dépôt du
dossier OGDPC → GT formation DPC agrément sessions DPC
- Groupe Webdocumentaire ou média ou écran +/- publicité ?

Groupes de travail APOP nouveaux ?

- Groupe Webdocumentaire ou média ou écran +/- publicité ?
- Groupe de travail chirurgie Bariatrique ?



Association pour
la Prise en charge
et la Prévention
de l'Obésité
en Pédiatrie

infos APOP

activités
de l'APOP

journées
de l'APOP

infos
professionnels

infos tout
public

Courriel : apop-obesite@orange.fr

→ COORDONNEES CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Présidente : Dr Hélène THIBAUT

RéPPOP Aquitaine

1, rue Despujols

33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 96 00 82

Télécopie : 05 56 96 11 95

Courriel : helene.thibault@orange.fr

Vice-présidente : Pr Maithe TAUBER

Hôpital des enfants

CHU Toulouse

330 Avenue de grande Bretagne TSA 70034

31059 Toulouse cedex

Tél. : 0534558738

Courriel : tauber.mt@chu-toulouse.fr

Vice-présidente : Dr Anne-Marie BERTRAND

Pédiatrie 1

CHU Saint Jacques

2 place Saint Jacques

25000 Besançon

Tél. : 03.81.21.81.34

Courriel : bertrand.anne-marie@wanadoo.fr

Trésorière : Dr Véronique NEGRE

RéPPOP-FC

CHU St Jacques, 2 Place St Jacques

25030 BESANCON Cedex

Tél 03 81 21 90 02

Fax 03 81 21 90 06

Courriel : repop-fc@chu-besancon.fr

Secrétaire général: Dr Marie Laure FRELUT

Service d'endocrinologie

Hôpital St Vincent de Paul

75014 Paris

Tel 01 40 48 83 62

Fax 01 40 48 86 38

Courriel : marie-laure.frelut@syva.apop.fr

Site : V Nègre puis A Raupp
www.apop-france.com

Nouveautés / Actualités

• Journée de l'APOP 3 Octobre 2014

Une journée de l'APOP sera organisée le 3 Octobre 2014 à Paris, hôpital Necker. Programme détaillé à venir. Inscription gratuite: apop-obesite@orange.fr.

• Lettre PNNS n16 - Juin 2014

En téléchargement ci-dessous : la dernière lettre d'information sur la mise en oeuvre du PNNS 2011-2015 et du PO 2010-2013, du Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

> [Plus de détail](#)

• Outil banque de données obésité en ligne



Infos professionnels



Infos tout public

Qu'est-ce que l'APOP ?

L'APOP est l'Association pour la Prise en charge et la Prévention de l'Obésité en Pédiatrie.

L'APOP est une association loi 1901 créée le 12/12/2001 (parution JO du 06/04/2002).

Les adhérents de l'APOP sont des professionnels de santé ou de l'éducation, impliqués dans la prévention et / ou la prise en compte de l'obésité de l'enfant et de l'adolescent de toute la France.

Site : V Nègre puis A Raupp
www.apop-france.com

[L'APOP et ses objectifs](#) / [Activités de l'APOP](#) / [Journées de l'APOP](#) / [Infos professionnels](#) / [Infos tout public](#) /



[Accueil](#) ▶ [Activités de l'APOP](#)

Activités de l'APOP

Les groupes de travail

Education Thérapeutique

Contact : apop.etp@gmail.com

Outil (inpes.sante.fr)

Contact : Dr Véronique NEGRE : veronique-negre@wanadoo.fr

Activité Physique

- Certificat d'invalidité partielle EPS
- Test de marche/course navette adaptée sur 20 mètres

Contact : Sylvain Quinart : repop-sport@chu-besancon.fr

Qualité de vie

Le parcours du praticien

- Les Parcours du Praticien
- Obésité chez un garçon de 6 ans
- Obésité chez une adolescente de 15 ans



Association pour la Prise en charge et la
Prévention de l'Obésité en Pédiatrie

ACCÈS MEMBRES

Identifiant

Mot de passe



L'APOP et ses objectifs / Activités de l'APOP / Journées de l'APOP / Infos professionnels / Infos tout public / Actualités / Nous contacter

Journée de l'APOP 2007

Journée de l'APOP 2008

Journée de l'APOP 2010

Journée de l'APOP 2012

Journée de l'APOP 2014

Accueil ▸ Activités de l'APOP

Activités de l'APOP

Les groupes de travail

Education Thérapeutique

Contact : apop.etp@gmail.com

Outil (inpes.sante.fr)

Contact : Dr Véronique NEGRE : veronique-negre@wanadoo.fr

Activité Physique

- Certificat d'aptitude partielle EPS
- Test de marche/course navette adaptée sur 20 mètres

Contact : Sylvain Quinart : repop-sport@chu-besancon.fr

Qualité de vie

Contact : Dr Jean-Christophe Guilleminot : jcg@wanadoo.fr

Le parcours du praticien

- Les Parcours du Praticien
- Obésité chez un garçon de 6 ans
- Obésité chez une adolescente de 15 ans



Association pour la Prise en charge et la
Prévention de l'Obésité en Pédiatrie

ACCÈS MEMBRES

Identifiant

Mot de passe



L'APOP et ses objectifs / Activités de l'APOP / Journées de l'APOP / Infos professionnels / Infos tout public / Actualités / Nous contacter

Epidémiologie et facteurs de risque

La surveillance de la croissance

La formation médicale continue

Programmes de prévention de l'obésité infantile

Les diplômes universitaires de l'obésité infantile

Pour en savoir plus ...

Accueil ▸ Activités de l'APOP

Activités de l'APOP

Les groupes de travail

Education Thérapeutique

Contact : apop.etp@gmail.com

Outil (inpes.sante.fr)

Contact : Dr Véronique NEGRE : veronique-negre@wanadoo.fr

Activité Physique

- Certificat d'inaptitude partielle EPS
- Test de marche/course navette adaptée sur 20 mètres

Contact : Sylvain Quinart : repop-sport@chu-besancon.fr

Qualité de vie

Contact : Dr Jean-Christophe Guilleminot : jean-christophe.guilleminot@univ-besancon.fr

Le parcours du praticien

- Les Parcours du Praticien
- Obésité chez un garçon de 6 ans
- Obésité chez une adolescente de 15 ans

jeu.

Flo

col

m.desorge@clcv.org
secretariat@sfdiabe
mparis@leciss.org;
helene.thibault@ora

 Vous avez répon

 CP_SFSP_SFSP
367 KB

Communiqué de presse



19 mars 2015

Communiqué de presse de la Société Française de Pédiatrie (SFP) et de la Société Française de Santé Publique (SFSP) concernant la proposition des grandes enseignes de la distribution d'adopter leur propre système d'étiquetage nutritionnel sur la face avant des emballages des aliments

La Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) a annoncé le 16 mars 2015 que les grandes enseignes de la distribution (Carrefour, Casino, Auchan, Super U...) s'étaient mises d'accord pour adopter leur propre système d'information nutritionnelle basé sur le modèle proposé en septembre dernier par Carrefour.

Les sociétés savantes se réjouissent, bien sûr, de voir un nombre important de grands distributeurs manifester leur intérêt pour une meilleure information sur la qualité nutritionnelle des aliments qu'ils produisent.

Cependant les signataires, scientifiques, acteurs de santé publique et professionnels de terrain, regrettent que soient maintenus les principes d'un système pour lesquels ils avaient fait d'ici à part de leurs critiques et émis de nombreuses critiques sur un

Bonjour à tous,

Comme vous l'a
distribution (Car
septembre dern

Nous sommes e
Nous n'avons d
ces arguments :

Bien cordialeme
P/o Pierre Lomt

Flore Lecomte-Au
Déléguee généra



Lucie Khan <l.khan@senat.fr>

Re: Sénat - PPL Suppression de la publicité dans les programmes jeunesse

À helene.thibault@orange.fr; apop-obesite@orange.fr

i Assurer un suivi.

Vous avez répondu à ce message le 22/09/2015 17:37.

Madame la Présidente,

Comme suite à notre discussion téléphonique, nous vous confirmons votre audition par Mme Bouchoux, demain, **mardi 22 septembre à 14 heures, en salle n° 245** (étage, aile ouest). *Une pièce d'identité est exigée à l'entrée.*

Nous avons noté que M. François-Marie Caron vous accompagnera.

Son titre de transport pourra lui être remboursé sur présentation des titres originaux et d'un RIB.

Sincères salutations.

--

Lucie Khan
Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication
Sénat
15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tel : +33 1 42 34 3573 Fax : +33 1 42 34 3333

A l'attention de Mme Hélène Thibault

Madame la Présidente,

Mme Corinne Bouchoux, sénateur de Maine-et-Loire, vice-présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, a été désignée, par la commission, rapporteure de la proposition loi relative à la **suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique** (<http://www.senat.fr/leg/ppl14-656.html>).

Dans ce cadre, Mme Bouchoux souhaiterait vous entendre au Sénat (15 rue de Vaugirard, 75006 PARIS).

Nous disposons de quelques créneaux **mardi 22 septembre après-midi ou mercredi 23 septembre** ; le délai est court, ce texte étant examiné mi-octobre en commission.

Nous vous remercions de votre retour à ce sujet.

M. Jean-Pascal Picy, administrateur principal à la Commission de la culture, demeure à votre disposition (jp.picy@senat.fr ou 01 42 34 34 78), pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter au sujet de cette audition.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération la meilleure.



ven. 27/11/2015 21:46

SCQS Secrétariat culture social <culture-social.sec@assemblee-nationale.fr>

PPL Suppression de la publicité dans les programmes jeunesse - Proposition d'audition

À apop-obesite@orange.fr



pion3164.pdf
21 KB

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES
ET DE L'ÉDUCATION**

Paris, le 27 novembre 2015

À l'attention de : Association pour la prise en charge et la Prévention de l'Obésité en Pédiatrie (APOP)

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de l'examen par la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, le 16 décembre prochain, de la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à la suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique, que vous trouverez en pièce jointe du présent message, Mme Michèle Bonneton souhaiterait vous entendre lors d'une audition d'une heure environ et vous propose les dates suivantes :

- Mercredi 2 décembre à 9 h 00, 10 h 00, 11 h 00 ou 14 h 00 ;
- Mardi 8 décembre à 9 h 00, 10 h 00, 11 h 00, 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 17 h 00, 18 h 00 ou 19 h 00
- Mercredi 9 décembre à 9 h 00, 10 h 00, 11 h 00, 12 h 00, 14 h 00 ou 15 h 00

Nous vous remercions par avance de nous indiquer votre intérêt pour cette audition ainsi que vos disponibilités parmi ces propositions et, le cas échéant, les noms, prénoms et fonctions des personnes qui vous représenteront ou vous accompagneront.

Pour répondre aux nouvelles règles imposées par les services de sécurité de l'Assemblée nationale, il convient de nous communiquer par mail les dates et lieux de naissance de toutes les personnes qui participeront à cette audition.



SCQS Secrétariat culture social <culture-social.sec@assemblee-nationale.fr>

PPL Suppression de la publicité dans les programmes jeunesse - confirmation d'audition

apop

 Ce message a obtenu une réponse ou a été transféré.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES
ET DE L'ÉDUCATION**

Paris, le 4 décembre 2015

**À l'attention de : Docteur François-Marie Caron, pédiatre
Association pour la prise en charge et la Prévention de l'Obésité en Pédiatrie (APOP)**

Docteur,

Nous vous remercions d'avoir répondu à l'invitation de Mme Michèle Bonneton. En retour, nous vous confirmons votre audition sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à la suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique, qui se tiendra à l'Assemblée nationale, le

**Mardi 8 décembre 2015
de 10 h 00 à 11 h 00**

Salon Mars II – 101, rue de l'Université (Rez-de-chaussée)

Pour les formalités d'accueil, une pièce d'identité vous sera demandée à la réception de l'Assemblée nationale (**101. rue de l'Université – 75007 Paris**).



N° 3164

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 octobre 2015.

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT,

*relative à la suppression de la publicité commerciale
dans les programmes jeunesse de la télévision publique,*

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

À

M. LE PRÉSIDENT

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à défaut de constitution
d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 656 (2014-2015), 68, 69 et T.A. 18 (2015-2016).

TITRE I^{ER}

(Division et intitulé supprimés)

CHAPITRE I^{ER}

Protection des enfants et des adolescents

Article 1^{er}

- ① Le premier alinéa de l'article 14 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est complété par une phrase ainsi rédigée :
- ② « Il adresse chaque année au Parlement un rapport évaluant les actions menées par les services de communication audiovisuelle en vue du respect, par les émissions publicitaires qui accompagnent les programmes destinés à la jeunesse, des objectifs de santé publique et de lutte contre les comportements à risque, et formulant des recommandations pour améliorer l'autorégulation du secteur de la publicité. »

CHAPITRE II

Dispositions applicables au service public audiovisuel

Article 2

- ① I. – L'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est ainsi modifié :
- ② 1° Après le VI, il est inséré un VI *bis* ainsi rédigé :
- ③ « VI *bis*. – Les programmes des services nationaux de télévision mentionnés au I de l'article 44 destinés prioritairement aux enfants de moins de douze ans ne comportent pas de messages publicitaires autres que des messages génériques pour des biens ou services relatifs à la santé et au développement des enfants ou des campagnes d'intérêt général. Cette restriction s'applique durant la diffusion de ces programmes ainsi que

– 4 –

pendant un délai de quinze minutes avant et après cette diffusion. Elle s'applique également à tous les messages diffusés sur les sites internet de ces mêmes services nationaux de télévision qui proposent des programmes prioritairement destinés aux enfants de moins de douze ans. » ;

2° Au VII, la référence : « au VI » est remplacée par les références : « aux VI et VI *bis* ».

II. – Le présent article s'applique à compter du 1^{er} janvier 2018.

TITRE II

(Division et intitulé supprimés)

Articles 3 et 4

(Supprimés)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 octobre 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

Jacques MULLER
ancien sénateur du Haut-Rhin
maire honoraire de Wattwiller
1 impasse des robiniers
68 700 Wattwiller
TEL : 06 85 62 65 98 ou 03 89 75 54 06
Mail : cjmuller@cegetel.net

le 30 novembre 2016

à Dr Hélène THIBAUT
Présidente de l'APOP
Association pour la Prévention de l'Obésité Pédiatrique

Objet : PPL « *suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique* »

Je me permets de prendre contact avec vous au sujet de la PPL « *suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique* » déposée par le sénateur André GATTOLIN. Elle sera examinée en deuxième lecture en séance publique le 7 décembre prochain.

En effet j'ai été en quelque sorte le « père spirituel » de cette PPL, dont les enjeux sociétaux m'avaient décidé à déposer un projet similaire juste avant de quitter le Sénat en décembre 2014. Le sénateur André GATTOLIN a repris le concept et déposé un nouveau texte, plus ciblé et qui intègre les évolutions profondes que traverse le secteur de l'audio-visuel.

La protection des enfants, victimes de la manipulation exercée par la publicité commerciale dans les programmes qui leurs sont dédiés n'est pas un luxe : votre institution est particulièrement bien placée pour appréhender les conséquences en termes de santé publique de la désagrégation du modèle alimentaire français, qui apparaît désormais dès le plus jeune âge.

Le texte issu de l'Assemblée nationale ne diffère pas significativement de celui voté en première lecture au Sénat quant à ses implications concrètes. Il confie à nouveau au CSA la mission de contrôle de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse qui avait été déléguée au BVP et associe désormais la représentation nationale dans ce nouveau dispositif destiné à faire fonctionner une auto-régulation manifestement défailante. Il permet aux pouvoirs publics d'intervenir en dernier ressort par décret en cas de dérapage manifeste.

Dans ce contexte il est nécessaire la Haute Assemblée vote le texte conforme. En effet, compte tenu du calendrier électoral en 2017, le vote d'une PPL une nouvelle fois amendée, même à la marge, reviendrait de facto à l'enterrer. Au regard des enjeux, notamment en terme d'alimentation, il s'agirait d'un véritable gâchis.

Compte tenu de la légitimité et de la reconnaissance dont bénéficie l'APOP, je me permets de solliciter votre intervention dans ce dossier, dans les formes que vous jugerez adaptées, pour inviter les sénateurs à voter ce texte. C'est d'autant plus opportun que le lobbying de l'ANIA (Association des Industries de l'Alimentation) s'est intensifié...

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier et tout en restant à votre entière disposition je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dépenses

- ➔ groupes de travail (➔ ETP, formation, ...)
- ➔ Organisation de la journée APOP (buffet)
- ➔ Entretien du site
- ➔ Salariée pour faciliter la gestion de l'association
(actualisation du listing des membres, préparation de
l'AG + gestion du DPC....)

Recettes

cotisations + subventions

Subventions DGS

2007 « Rédaction par l'APOP du texte du numéro de la collection "les synthèses du PNNS " prévu sur le thème de l'activité physique chez l'enfant en surpoids ou obèse » **5000 euros**

2009 *site et éducation thérapeutique* **16000 euros.**

2010 *réalisation d'un DVD-ROM interactif, support d'évaluation pédagogique en éducation thérapeutique, chez les enfants de 9-11 ans en surpoids ou obèses* **14000 euros**

2012 *Conception réalisation diffusion d'outils de formation sur la prévention et la prise en charge de l'obésité de l'enfant* **10000 euros**

Recettes depuis 2015 → DPC

- Organisation des formations RéPPOP avec format DPC:
 - Conventions
 - L'APOP fait appel au RéPPOP en tant que prestataire de formation: retient **10% des sommes** pour gestion
 - Nécessité d'un temps administratif suffisant



Embauche temps administratif:

- 0,1 ETP
- **Laureline Salaun** (2014 -2016)
- **puis Iris Cau** depuis Juin 2016

Missions

- Gestion commune du DPC (dossier)
- Gestion de l'adresse mail apop
- Gestion des demandes d'adhésions
- Gestion du fichier des membres
- Préparation de l'AG
- Appui pour les comptes

... les comptes

- Véronique Nègre trésorière